

INTERVENTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR JOVENEL MOÏSE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE. AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES .CE 22 FÉVRIER 2021.

Madame la Présidente,

Je me réjouis de l'opportunité qui m'est offerte aujourd'hui de m'adresser au Conseil de Sécurité, cet auguste et important organe des Nations Unies qui a la haute responsabilité de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les nombreuses réunions organisées par le Conseil sur la situation en Haïti attestent du grand intérêt que l'Organisation des Nations Unies accorde à Haïti. Nous remercions vivement le Conseil de Sécurité et ses membres pour cette marque d'attention.

Je tiens à saluer tout particulièrement l'Ambassadeur Barbara Woodward du Royaume Uni qui assure la Présidence du Conseil au cours du mois de février 2021, et la féliciter pour la manière remarquable dont elle dirige les travaux du Conseil. Je lui adresse également tous mes vœux de réussite dans cette fonction.

Je voudrais ensuite renouveler ma profonde gratitude à l'endroit de notre Organisation pour l'appui soutenu et constant apporté à mon pays dans sa quête de stabilité politique et de développement économique et social durable. Dans cet ordre d'idée, j'accueille avec enthousiasme l'engagement personnel du Secrétaire général et lui renouvelle la profonde gratitude du Peuple haïtien.

Je suis tout aussi reconnaissant envers la Représentante spéciale pour Haïti pour ses multiples conseils salutaires et son étroite collaboration avec mon administration. Je rends également un hommage mérité au personnel des Nations Unies déployés en Haïti pour l'accompagnement inestimable apporté au pays dans tous les domaines.

J'adresse mes vifs remerciements aux Nations amies et aux autres partenaires de la communauté internationale pour leur solidarité agissante envers Haïti et son peuple dans les moments difficiles que le pays a connus à travers son histoire récente et qu'il continue de vivre.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,

Je félicite le Secrétaire général pour ce rapport exhaustif et équilibré qu'il a présenté au Conseil sur la situation en Haïti et dans lequel il donne la mesure de la crise politique qui continue d'handicaper le bon fonctionnement des institutions et mine la stabilité du pays. Les données présentées dans le rapport reflètent bien la réalité actuelle du pays et les observations qui y sont faites me paraissent très pertinentes. Mon Gouvernement les a examinées avec le plus grand intérêt et a pris bonne note des recommandations formulées.

Je salue particulièrement le fait qu'il a été souligné dans ce rapport les différentes actions entreprises par mon administration dans le but de redresser la situation du pays. Mon intervention d'aujourd'hui va me permettre de mieux préciser les faits relatés dans ce rapport et de donner les points de vue du Gouvernement de la République sur les observations qui y sont contenues.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil

9. L'année 2020 a été une année de défis pour mon Administration qui a dû prendre des mesures extraordinaires pour protéger notre population contre la pandémie coronavirus qui a commencé le 19 mars 2020. Une stratégie compréhensive a été élaborée. Très tôt, mon Gouvernement a fermé les ports, aéroports et renforcé le contrôle de nos frontières.

Les mesures sociales et économiques ont permis à de nombreux citoyens de respecter le confinement et les dispositions sanitaires visant à enrayer la propagation du virus. Parmi ces mesures : le paiement des salaires de 100,000 professeurs d'écoles, de 10,000 professeurs d'universités, de 65,000 ouvriers de l'assemblage ; la distribution de 23 millions masques fabriqués en Haïti, de produits alimentaires à plus d'un million de familles vulnérables, l'envoi électronique de direct cash transferts à 300,000 familles vulnérables.

Pour renforcer son système de santé et mieux accompagner les hôpitaux, dispensaires et centres de santé, le Gouvernement avait commandé plus de 473 tonnes de matériel médical. Des centres spéciaux pour recevoir les premiers cas de coronavirus avaient été créés. La mobilisation nationale autour de l'éducation de la population sur le coronavirus et les mesures de prévention à adopter a été un succès total.

Aujourd'hui notre pays a 12,039 cas confirmés et 9529 cas traités. Malheureusement 247 Haïtiens sont mors de cette pandémie. Nous en profitons pour adresser nos sincères condoléances aux familles éplorées.

Aujourd'hui, nous faisons partie des trois pays de la Caraïbes à mieux gérer cette pandémie. Une pandémie qui a augmenté les dépenses sociales de l'État et créé des pertes économiques considérables. En ce sens, nous appuyons la proposition faite par la CNUCED d'annuler 1 trillion de dollars de dettes pour 64 pays dont le nôtre. Nous avons besoin de cet allègement pour qu'il y ait une possibilité de relance économique.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil,

Les Nations Unies et l'Organisation des États Américains ont accompagné les élections de 2016 – 2017 qui étaient transparentes et ont respecté les standards internationaux. Le peuple Haïtien vous remercie de cet accompagnement qui a permis un transfert pacifique du pouvoir.

Si, durant le vingtième siècle, la plus grande menace contre la démocratie était le coup d'état militaire, au début de ce siècle les mauvais perdants des élections, les oligarques corrompus et une pandémie représentent de grands dangers pour les acquis démocratiques.

Si lors du siècle dernier la résolution 1080 pris au Chili et la mise en place de la Charte Démocratique Régionale le 11 Septembre 2001 au Pérou ont permis de mettre un frein aux coups d'état militaire en Amérique Latine et dans la Caraïbe, aujourd'hui il faut une réflexion et des recommandations pour affronter ceux qui contestent les résultats des élections libres, honnêtes et transparentes et les oligarques puissants qui se prennent pour Dieu. Depuis ma prestation de serment le 7 Février 2017, le refus de certains acteurs politiques d'accepter les résultats des élections libres, honnêtes et transparentes, les tentatives

violentes répétées d'interruption de l'ordre constitutionnel par des oligarques corrompus opposés aux réformes économiques en faveur du peuple ont rendu la situation de la population et l'environnement politique difficiles. Souvent les droits des citoyens ont été violés par la violence qui leur a été imposée. Ceci dans un contexte où une pandémie fait rage.

L'index de la démocratie 2020 vient d'être publié. Ce classement marque un recul record de l'index de démocratie dans le monde, notamment lié à la pandémie. Haïti passe de 4,57 à 4,22 mais ne perd qu'une seule place (de la 105 à la 106ème). C'est donc, une relative stabilité pour Haïti, dont le score reste toujours le 3ème plus élevé depuis 2006 et la création de ce rapport. Il en est de même pour l'Index mondial sur la liberté de la presse où Haïti est classée 83 sur 189. Malgré les difficultés que nous confrontons, la démocratie se porte bien en Haïti.

Mon Administration a trouvé un système économique qui permettait le pillage systématique de l'état par des oligarques puissants et l'appauvrissement de la population. Pour corriger cet état de fait, nous avons proposé le dialogue aux secteurs concernés pour trouver un consensus opérationnel. Ils ne voulaient pas que le système change. Nous avons donc opéré des réformes dans l'énergie particulièrement l'électricité et l'acquisition des produits pétroliers, la gestion et la construction des infrastructures routières. Nous avons mis fin aux manipulations de la monnaie et changé la politique agricole. Nous avons mis fin aux contrats entachés de corruption. Ces dossiers touchent plus de six milliards de dollars d'intérêts. Donc, nous faisons face à un lobby puissant qui a de grands moyens.

Comme réponse, les oligarques corrompus associés aux mauvais perdants ont bloqué par la violence, ce pendant près de trois ans, le fonctionnement régulier du Sénat de la République empêchant la ratification de Gouvernements, le vote du budget et de la loi électorale devant faciliter l'organisation des élections pour le renouvellement du personnel politique. Ajouté à cela, l'opération « peyi lòk » de l'opposition radicale et violente a attaqué les droits fondamentaux des citoyens en les empêchant de vaquer à leurs activités. Peyi lòk a aussi causé des dégâts économiques sérieux avec près de 2.4 milliards de dollars et près de quatre-vingt mille emplois perdus. La pandémie en 2020 a eu aussi des conséquences graves.

En quatre ans, mon Administration a dû faire face à sept tentatives d'interruption de l'ordre constitutionnelle par la violence. L'attaque violente contre le Sénat de notre pays le 11 Septembre 2019 par des gangs de l'opposition radicale pour l'empêcher de remplir ses obligations constitutionnelles était révoltante. La création de nombreux gangs et d'un groupe terroriste fantôme 509 formé de nombreux policiers révoqués pour trafic de drogue et autres crimes qui se sont attaqués à la police nationale, la primature, plusieurs ministères et autres institutions étatiques fait partie des dangers que notre démocratie a dû affronter ces derniers mois.

Le dernier en date est la tentative de coup d'état le 7 Février 2021. Une fois l'enquête de la police et la justice terminée, nous partagerons le rapport avec l'Organisation. À la base de tout cela, il y a le refus du régime démocratique et des élections comme seul moyen d'accéder à la gestion des affaires de l'État.

C'est pourquoi, les efforts inlassables de mon Administration pour apaiser le climat sociopolitique et faciliter une solution consensuelle à travers le dialogue ont été refusés par certains. Ils ont préféré opter pour la violence politique, la paralysie et le chaos

espérant que cette stratégie permettra de réussir un coup d'état pour installer un Gouvernement de transition sans mandat du peuple.

En réponse à cette politique de chaos, le Gouvernement a appliqué une stratégie de démantèlement des gangs. La première composante a été la Commission de Désarmement et de Réhabilitation qui a connu des succès limités. La seconde le renforcement des capacités de la police et le démantèlement agressif des gangs. Sur 102 gangs existants, le Gouvernement en a démantelé 64 et le travail de rétablissement de la sécurité a été accéléré. Le nombre de kidnapping a considérablement baissé et la population apporte son support au travail de la police nationale. La plupart de ces gangs sont supportés par des oligarques corrompus.

Je comprends très bien les inquiétudes exprimées dans le rapport concernant l'insécurité dans le pays au cours des 12 derniers mois. Force est de reconnaître que la police nationale d'Haïti, avec la nouvelle gouvernance mise en place récemment, travaille d'arrache-pied afin de rétablir l'ordre sur toute l'étendue du territoire national. Des changements importants ont été opérés au niveau du commandement de l'institution policière. Plusieurs réseaux de gangs sont déjà démantelés. Des actions sont en train d'être menées un peu partout dans le pays pour neutraliser les groupes armés et rétablir la sécurité sur toute l'étendue du territoire. La police a su résister aux propositions de corruption de l'institution par des oligarques qui cherchait son implosion, ce qui aurait profondément affecté l'avenir de notre démocratie. La remobilisation de l'armée avance. Elle a apporté son soutien aux opérations de la police contre les gangs.

Comme il est précisé dans le rapport, « la part du budget national consacrée à la police nationale a augmenté de 53% en 2021 par rapport à l'exercice fiscal 2019/2020 pour atteindre 6,59 % du budget national. L'amélioration des conditions de vie des policiers a été au centre des décisions prises.

Nous nous félicitons du fait que certains pays amis comme les États-Unis d'Amérique, la France et la Colombie apportent leur appui au renforcement des capacités du pays dans le cadre de la lutte contre les enlèvements. Grâce au soutien des agences onusiennes, nous avons mis en place un dispositif national de gestion des armes et des munitions conformément à la législation nationale en vigueur et aux instruments internationaux auxquels Haïti est partie.

Nous reconnaissons que le renforcement du système judiciaire est un élément essentiel de la lutte contre l'insécurité et la criminalité organisée. C'est dans cet esprit que le Gouvernement vient de doter les acteurs du système des outils juridiques plus contraignants pour combattre ce phénomène. Pour renforcer l'État de droit et consolider l'appareil sécuritaire, en l'absence d'un parlement fonctionnel, j'ai dû adopter certains décrets qui s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, l'insécurité galopante et le kidnapping.

Je suis le cinquième Président depuis 1987 à utiliser cet outil pour répondre aux besoins de notre peuple. Je continuerai à en faire un usage limité jusqu'à l'élection du Parlement et la prestation du 59ème Président de la République le 7 février 2022.

Toujours dans le cadre des efforts visant à renforcer le système judiciaire, nous avons augmenté le budget 2020/2021 du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire de 35 % par

rapport au budget de l'exercice fiscal précédent.

Les lourdes conséquences de ce climat de violence sur la société haïtienne, le fonctionnement des institutions et l'économie du pays ont été soulignés à l'encre forte et répertoriés dans le rapport conjoint du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme et du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti. Ce rapport, qui a été publié le 18 janvier 2021, a dressé le « bilan des violations et abus des droits de l'homme perpétrés dans le cadre des manifestations qui se sont déroulées entre le 6 juillet 2018 et le 10 décembre 2019 ».

Mon Gouvernement, dans les prochains quinze jours et après le Conseil des Ministres, publiera le rapport national sur la situation des droits humains en Haïti. Tous les cas mentionnés ont été l'objet d'enquêtes de la part de la Direction Centrale de la Police judiciaire. Une fois les faits établis, ces cas ont été référés au Commissaire du Gouvernement qui après son réquisitoire d'informé a transféré le dossier au Cabinet d'instruction qui désignera un Juge. Une fois le dossier dans le circuit du Pouvoir judiciaire, le Pouvoir Exécutif n'a aucune autorité pour intervenir.

Grace à la formation que reçoit les policiers Haïtiens des Nations Unies, ils font preuve de professionnalisme dans l'exercice de leur fonction. Leurs interventions se font toujours dans le respect des règles d'engagement. Quand il y a des dérapages, ils sont référés à l'inspection générale pour les suites nécessaires. Il faut aussi mentionner que souvent des gangs se déguisent en manifestants et journalistes pour attaquer nos policiers en service. C'est dangereux pour le policier et pour les manifestants pacifiques. Mon Administration veut améliorer son score 83 sur 189 dans le prochain Index Mondial sur la liberté de la presse. C'est pourquoi nous restons ouverts aux journalistes.

Madame la Présidente, Vous avez noté dans le rapport les appels d'une partie de l'opposition politique à la démission du Président de la République avant la fin de mon mandat constitutionnel qui se termine le 7 février 2022. Cette demande qui avait été formulée lors du dialogue à la Nonciature Apostolique en Janvier 2020 pour forcer un coup d'état. La peur des élections et des bulletins de vote de la population explique ces tentatives de coup d'état pour installer une transition sans la volonté populaire. Les résultats des six dernières élections organisées en Haïti démontrent que la grande majorité de ces acteurs politiques n'arrivent jamais à passer la barre des 1%. Le grand défi pour tous, c'est comment construire une démocratie avec des acteurs politiques qui ont peur des élections et des résultats du vote populaire? Comment construire une démocratie avec des acteurs incapables de bâtir une coalition pour devenir une alternative. J'ai gagné des élections avec un Président de l'opposition en sollicitant le vote du peuple.

Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil

Ce refus systématique de l'alternance politique par la voie des urnes constitue une source de tensions permanentes dans le pays en plus qu'il remet sérieusement en question l'option que le peuple haïtien avait faite pour la démocratie au sortir de la dictature en 1987. Nous faisons face à une opposition politique qui est dépourvue d'alternatives démocratique et de tout projet de société crédible pour la population des villes et des campagnes. Elle rejette la voie

électorale pour accéder au pouvoir. Si nous avons tourné le dos à la dictature pour embrasser la démocratie comme régime politique, nous nous devons de nous en soumettre à toutes ses exigences. L'élection est l'une des règles fondamentales de la démocratie. Un élu doit être remplacé par un autre élu. Nous voulons et devons travailler pour la sauvegarde des acquis démocratiques. La transition est toujours profitable à une oligarchie politique et économique qui aime bien « nager dans les eaux troubles », comme je le dis souvent.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil,

Dans le strict respect du mandat constitutionnel de cinq ans qui m'a été accordé par le peuple Haïtiens et depuis ma prestation de serment le 7 Février 2017, j'ai toujours pris l'engagement de garantir la stabilité politique, de changer durablement les conditions d'existence de la population et de paver la voie au développement socio-économique durable de la Nation. C'est dans cette perspective que je poursuis les réformes structurelles et institutionnelles indispensables à la consolidation des acquis démocratiques, à la préservation de l'état de droit et la réforme en profondeur de l'État afin que celui-ci soit enfin au service de la population toute entière et non d'un petit groupe. Le processus de réforme constitutionnelle en cours et l'organisation des élections à tous les niveaux au cours de l'année 2021 en vue du renouvellement du personnel politique et d'assurer l'alternance démocratique le 7 février 2022 participent de cette démarche.

Les élections d'Avril et de Septembre prochain seront en effet l'occasion de faire avancer de manière décisive le processus de démocratisation en cours dans le pays. La mise en place du nouveau Conseil Électoral Provisoire selon les critères établis dans la Constitution, a constitué une étape importante vers la réalisation de ces élections. Et, selon le calendrier électoral proposé par le Conseil électoral provisoire, le referendum aura lieu en jui prochain et le premier tour des élections se tiendra le 19 septembre 2021.

J'ai bien noté les inquiétudes exprimées par le Secrétaire général dans son rapport en ce qui concerne la fragilité de l'environnement politique, les conditions de sécurité ainsi que les difficultés d'ordre logistique et financier. Les administrations précédentes ont connu des situations similaires et ont quand même délivré. Mon Administration et le Gouvernement entendent tout mettre œuvre pour améliorer le climat sociopolitique de façon à assurer le respect des échéances et que les élections puissent être dans des conditions optimales et avec la participation la plus large possible des candidats et des électeurs. Le Gouvernement haïtien a déjà apporté vingt millions de dollars dans le basket fund. D'ici le mois d'avril, vingt autre millions de dollars y seront à nouveau apportés par l'État haïtien.

J'en profite pour remercier la communauté internationale, notamment les Nations-Unies à travers le BINUH, pour son soutien au processus électoral en cours dans le pays, exprimé par la signature le 21 janvier dernier d'un protocole d'appui technique et financier au processus électoral.

De même, la réforme constitutionnelle que l'ensemble du pays réclame, est en train de devenir une réalité avec la création du Comité consultatif indépendant de cinq membres chargé de superviser l'élaboration d'un projet de constitution qui fait l'objet de consultations au niveau de la population avant d'être soumis à un referendum en juin prochain.

Le peuple haïtien est en train d'écrire une nouvelle page de son histoire. La nécessité d'une

nouvelle Constitution s'est fait sentir depuis très longtemps. Comme il a été souligné dans le rapport du BINUH, la constitution de 1987 amendée en 2012 actuellement en vigueur est une source d'instabilité politique et constitue un obstacle majeur au développement du pays. C'est un fait et cela reste une constante dans le discours de tous les acteurs de la vie nationale. C'est un projet du peuple haïtien qui aspire à un changement véritable. Plus de 86 % de la population aspire à une nouvelle constitution selon les deux derniers sondages d'opinion réalisés dans le pays à la fin de l'année 2020.

J'invite déjà la population à voter massivement en faveur de cette nouvelle constitution lors du referendum qui va se tenir en juin prochain. Le Comité consultatif indépendant de cinq membres chargé de superviser l'élaboration du projet de la nouvelle constitution mis en place le 15 octobre a déjà présenté son avant-projet.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil,

Au début de mon mandat, j'ai déclaré sans ambages que mon objectif était de mettre en place les bases pour le développement socio-économique d'Haïti et finir une fois pour toutes avec cette longue période de transition que le pays traverse depuis la fin de la dictature en 1986, il y a 35 ans. Ainsi, mon Gouvernement a lancé les grands chantiers susceptibles d'amener un changement substantiel et durable au pays et dans la qualité de vie de notre population : routes, électricité, agriculture, environnement, réforme administrative, tout cela avec les faibles ressources et taxes des citoyens. Je sollicite ici l'appui technique et financier de nos partenaires pour avancer plus vite.

Les résultats de cette politique avaient commencé à se matérialiser. Cependant, l'instabilité politique notamment les manifestations violentes et les épisodes de « Pays lock » ont eu des conséquences désastreuses sur l'économie du pays. Ajoutés à cela, les aléas climatiques telles que sécheresse et inondations ont eu des effets négatifs sur les récoltes et créé une crise alimentaire qui affecte plus de 4 millions de personnes.

Les Nations Unies et mon Gouvernement ont publié conjointement un plan d'aide en réponse à la sécheresse d'un montant de 235 millions de dollars. J'appelle les États-membres à faire preuve de solidarité en aidant dans le financement de ce plan d'urgence.

En ce qui concerne le respect et la protection des droits humains, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures volontaristes visant à assurer la garantie des droits et des libertés dans tous les domaines. C'est ainsi que la liberté de la presse est respectée sous toutes ses formes, les cas d'abus et de violation des droits de l'homme sont investigués et les coupables poursuivis par les instances policières et judiciaires.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil

Il faudra du temps et de la patience pour instaurer une paix et une sécurité durable qui a subi depuis des décennies des traumatismes et des chocs. Avec l'appui constant du Conseil de Sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble, nous sommes persuadés que nous pouvons avancer dans la marche vers un avenir pacifique et prospère pour tous.

Je vous remercie.